

Le Tatouage:

La définition:

Dans les principes suivants, est dénommé TATOUEUR celui - ou celle (tatoueuse) - dont la pratique de la dermatographie artistique constitue une activité dans le respect des techniques et des critères d'usage acceptés par la profession. Il a choisi cette activité par passion, et non pour des raisons exclusivement lucratives.

La dermatographie est définie comme la technique qui permet de déposer des pigments dans la peau en faisant pénétrer un groupe d'aiguilles plusieurs centaines de fois par minute.

Professionalisme:

Chaque tatoueur est responsable de l'image de la profession toute entière. A ce titre, il se refuse à commettre tout acte ou toute parole de nature à discréditer les professionnels qui exercent le même métier.

Il assure, dans la mesure du possible (compétence pour le motif demandé), un rôle de conseil auprès de ses clients et tâche de les réorienter, le cas échéant, vers un autre tatoueur. Dans tous les cas, il informe chaque client des risques et des précautions à prendre, ainsi que des règles élémentaires d'entretien du tatouage.

Tout tatoueur répond aux éventuelles questions et/ou inquiétudes rencontrées pendant et après la cicatrisation du tatouage, et effectue sans frais supplémentaires les éventuelles retouches nécessaires.

Éthique:

Tout tatoueur se doit de refuser de tatouer

- un mineur, sans autorisation écrite de ses tuteurs légaux
- toute personne manifestement sous l'emprise de drogues, alcool, ou autres psychotropes
- toute personne... à la demande d'une autre (les candidats au tatouage sont volontaires)
- un motif qu'il juge inesthétique
- un motif qu'il estime ne pas pouvoir réaliser.

Principe de réserve:

Tout tatoueur se réserve le droit de refuser de tatouer

- toute personne présentant un risque en matière d'hygiène ou de santé
- tout motif si son emplacement est de nature à porter atteinte à l'intégrité corporelle de l'être: notamment visage, mains, sexe... à l'appréciation du professionnel et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Prévention des risques :

Tout tatoueur respecte les règles élémentaires en matière d'hygiène, notamment en suivant scrupuleusement les recommandations émises en matière de santé publique. Conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans l'espace de travail du tatoueur.

Les produits et matériels à usage unique - "un par client" - sont privilégiés.

Tarification des actes :

Dans la mesure du possible, un ordre de prix est indiqué pour les motifs proposés dans le studio, en fonction de la taille, de la complexité, et de la présence de couleurs.

Un tarif horaire peut être défini. Dans tous les cas, un prix définitif doit être fixé avant que le travail ne soit commencé...

Etablissement d'un projet :

Le projet s'effectuera en accord avec le client et sur la faisabilité de celui-ci.

Le tatoueur pourra alors mettre en application l'idée et l'envie du client.

Le tatoueur pourra alors s'appliquer à se rapprocher au plus près du désir et de l'imagination du client.

Toutes fois au maximum deux projets complet peuvent entrer dans la tarification établie au préalable.

Des petites modifications en court de projet, lorsque le projet final a été établis, peuvent alors être réalisé jusqu'au terme de celui-ci.

Une fois le projet terminé (en accord avec le client,) toutes autres modifications sera alors facturée.

Il ne sera également pas possible de modifier le projet d'un tatouage le jour de la réalisation de celui-ci.

Accompagnants :

Le jour de la réalisation du tatouage une personne peut accompagner le futur tatoué pour le soutenir et l'encourager.

Il faut comprendre que si l'on veut avoir le meilleur résultat possible de la réalisation de son tatouage...

Il faut laisser au tatoueur calme et concentration !!

C'est pour cela qu'une seule personne est admise au salon ou atelier de tatouage le jour de la réalisation de celui-ci.

Les peaux "à problèmes" doivent susciter une attention particulière, voire une contre-indication au tatouage :

- **Acné.**

Une peau acnéique doit être traitée avant d'envisager un tatouage. A savoir qu'un traitement sous « Roaccutane » assèche la peau, peut provoquer des démangeaisons, et ralentit la cicatrisation: le tatouage est-dé-conseillé, sinon doit être suivis possible par un dermatologue.

- **Psoriasis.**

Le tatouage représente un traumatisme pour la peau susceptible de révéler un psoriasis chez les personnes déjà atteintes. Dans la pratique, on observe peu de psoriasis persistant sur les tatouages s'il n'y a pas de lésion avant 6 semaines après le tatouage.

- **Eczéma.**

Un traitement sous cortisone doit proscrire absolument un tatouage. Il est nécessaire d'attendre plusieurs mois après la fin d'un traitement avant d'envisager un tatouage sur une zone qui n'a pas montré de signes d'eczéma.

- Vitiligo.

Lorsqu'on tatoue une plaque de vitiligo, les pigments du tatouage "virent". Par ailleurs, le vitiligo est une maladie immunologique : le tatoueur, en piquant une personne atteinte, risque fort de déclencher une poussée de vitiligo.

Précautions particulières:

- Grains de beauté.

Ils ne doivent pas être tatoués (le tatoueur peut les contourner), parce qu'un tatouage pourrait gêner la surveillance de leur éventuelle évolution. Les taches de rousseur, sans relief, ne présentent a priori aucun inconvénient médical à être piquées.

- Cicatrices.

Elles peuvent être tatouées si elles sont suffisamment anciennes (d'au moins un an). Les chéloïdes (hypertrophies cutanées qui se développent sur une cicatrice) contre-indiquent totalement le tatouage.

Les mains et les pieds:

Les tatouages sur la plante des pieds, sous les orteils, sur la paume des mains et sur l'intérieur des doigts sont très difficiles à tatouer car la peau est très épaisse. De plus, ils ne tiennent généralement pas dans le temps car l'effet de transparence est quasiment nul et que la peau sur ces zones se renouvelle rapidement.

Bronzage :

Evitez de bronzer votre peau au moins pendant un mois précédent une séance de tatouage: une peau récemment bronzée peut gêner le travail du tatoueur (peaux mortes qui apparaissent lors de l'encrage). Comment un tatouage vieillit-il ? La manière dont le motif a été piqué et la qualité de l'encre sont les premiers éléments déterminant la "durée de vie" du tatouage.

Le style du dessin est un autre élément: plus les traits sont fins, plus ils s'estomperont avec le temps ; les couleurs perdent inévitablement de leur éclat au bout de quelques années. En dehors de toutes considérations artistiques et de goûts personnels, on peut dire que les pièces les plus "résistantes" au temps sont celles qui...

Contiennent peu de détails, des traits épais, des lignes aérées, éventuellement de gros aplats de couleurs peu nuancées et correctement encrées. Les styles Old et New School, par exemple, font partie de ce genre de tatouages...

Une petite pièce et/ou trop détaillée a de grandes chances de devenir une tâche baveuse... En peinture, un miniaturiste peut réussir, la toile ne bougera pas. En revanche, dans la peau, les risques sont plus élevés à cause d'un mauvais vieillissement des tissus."

Le tatouage vieillit avec son support: la peau. Si celle-ci subit des dommages (cicatrices, brûlures, etc.), le tatouage aussi. C'est pourquoi les tatoués soucieux de préserver l'aspect de leurs tatouages évitent notamment de s'exposer

au UV (et utilisent une protection solaire maximum).

Un entretien de l'épiderme avec une crème hydratante peut être un plus, afin de retarder le vieillissement de la peau et ce qui va avec : rides, vergetures, etc....

La peau peut également bouger en cas de variations conséquentes de poids (amaigrissement, prise de poids, grossesse, prise de masse importante, etc.)

Le futur tatoué peut utilement tenir compte de ce paramètre s'il envisage un amaigrissement ou une prise de masse équivalent à 15-20 kilos...

A noter que certains types de motifs "supportent" mieux les déformations que d'autres (exemple : tribal versus portrait).

A savoir enfin qu'un vieux tatouage peut la plupart du temps être "retouché", voire recouvert si besoin (le recouvrement : technique exigeante)...

Si vous êtes allergiques au latex, pensez à le signaler à votre tatoueur: la plupart des professionnels utilisent des gants en latex. Idem pour le sparadrap....

La séance de tatouage est terminée. Après avoir nettoyé la plaie avec une solution antiseptique, le tatoueur applique crème cicatrisante (type Bepanthen, Easytattoo, Clean Tattoo, Homéoplasmine, Cicatryl, Biafine, etc.) sur laquelle il pose un pansement (film plastique, compresses ou gaze, et sparadrap).

Le plus souvent, on recommande de garder ce premier pansement 2 à 6 heures, l'objectif étant que les saignements cessent définitivement. Attendre une première nuit pour retirer le pansement permet de prévenir tout rejet d'encre et de liquides, si minime soit-il. Dans le cas des compresses, le pansement peut être un peu "collé" : il suffit de l'imbiber préalablement d'un peu d'eau tiède.

Le tatouage est alors nettoyé -sans frotter- à l'eau tiède et au savon antiseptique, ou avec une solution antiseptique (précisions à demander au pharmacien). Il n'est pas nécessaire d'appliquer immédiatement la crème de soins indiquée par le tatoueur: la crème cicatrisante peut être appliquée le lendemain seulement, sur une peau propre et sèche (pour sécher, tamponner doucement avec un linge propre et doux).

Sauf indication contraire du tatoueur, il est préférable de laisser le tatouage à l'air libre (ne pas le recouvrir avec un nouveau pansement).

LES PREMIERS JOURS :

La première nuit passée, on ôte définitivement le pansement afin de laisser respirer le tatouage. Toutefois, dans certains cas, et en fonction des recommandations du tatoueur, de la partie du corps encrée, et des activités du tatoué (travaux salissants, exposition au soleil,...), un pansement adapté pourra être posé pendant la journée.

Après avoir nettoyé sa peau avec un savon classique (PH neutre) ou un savon antiseptique, bien sécher (tapoter) avec une serviette parfaitement propre : La crème peut ensuite être appliquée en couche fine. On pensera notamment aux vêtements que l'on préférera amples et en coton (bannir laine, Nylon et autre acrylique!). Lorsque c'est possible, on laissera la partie tatouée à l'air libre.

Le temps que les croûtes apparaissent puis disparaissent (8 à 15 jours), la crème est appliquée 1 à 2 fois par jour, toujours avec les mains préalablement lavées.

HYGIENE ET PRÉCAUTIONS :

Il faut éviter de toucher la zone tatouée avec des mains sales et veiller à se laver les mains avant chaque application de produit sur la peau tatouée. Les bains, la piscine, la mer sont à proscrire pendant la durée de la cicatrisation (minimum 15 jours).

Cela ne signifie pas qu'il faut se dispenser de laver le tatouage pendant la cicatrisation ! Il ne faut pas oublier que l'hygiène de la partie tatouée est importante pour une bonne cicatrisation. Laisser la "plaie" plusieurs jours sans nettoyage augmente les risques d'infection.

Bannir également le soleil et les UV en institut pendant au moins un mois. Enfin, on évitera autant que possible la poussière et le contact avec les mains, qu'il s'agisse des siennes ou de celles des autres.

Les démangeaisons sont vécues par la plupart des tatoués, elles font partie du processus de cicatrisation. Bien que la tentation soit grande, il ne faut absolument pas gratter, ni frotter: Les peaux mortes doivent tomber d'elles-mêmes, pour éviter toute cicatrice indésirable. Pour atténuer les démangeaisons, on pourra essayer de tamponner délicatement la partie tatouée avec un linge humidifié à l'eau froide...

Après cicatrisation complète, on peut "oublier" son tatouage, mais si on pense à prendre soin de la peau qui le porte (hydratation régulière et protection solaire maximum), il n'en vieillira que mieux

Il est normal d'observer une réaction inflammatoire (rougeur et parfois gonflement) dans les jours qui suivent la réalisation du tatouage.

Toutefois ces symptômes doivent disparaître en moins d'une semaine.

La cicatrisation définitive va ensuite être obtenue dans des délais qui varient en fonction notamment de la localisation du tatouage, de l'état général et des antécédents médicaux de la personne, et de la qualité du geste du tatoueur.

La persistance au-delà de ce délai d'une semaine ou l'accentuation des symptômes, l'association d'au moins trois signes parmi l'érythème (rougeur), l'œdème (gonflement), la douleur, l'augmentation de la chaleur locale ou la fièvre, un écoulement purulent ou nauséabond, peuvent signaler la présence d'une infection.

Ces signes nécessitent bien entendu la consultation d'un médecin.

Aucun traitement médicamenteux, même lorsqu'il s'agit de topiques locaux en vente libre (pommade antibiotique), ne doit être préconisé par le tatoueur.

Autre précautions préalable:

Il est conseillé de ne pas consommer d'aspirine ou d'alcool durant les 24 heures précédant le tatouage. Ces produits fluidifient le sang et risquent d'augmenter les saignements lors du tatouage, ce qui peut gêner le tatoueur. De plus certains groupes à risque doivent éviter de se tatouer.

Notamment les personnes sous traitements médicaux, alcooliques, toxicomanes, femmes enceintes, personnes atteintes d'hémophilie, du sida, d'hépatite B et C, de maladies cardiovasculaires, les personnes avec un stimulateur cardiaque (car il y a un risque d'interférence avec les ondes magnétiques du dermatographe)